



# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL LIGUE DE FRANCHE COMTE



## Réunion du Comité Directeur du Jeudi 6 octobre 2016

- *Présents :*

Mademoiselle Emilie MARAUX.

Mesdames Chantal FRACHEBOIS et Laurette RICHARD.

Messieurs Jean-Marie MARAUX, Jean-Marie TOURNIER, Philippe CATTELET, Jean- Pierre CHALOPIN, Paulo DE BASTOS, Michel DEMOUGEOT, François ILLANA, Robert DEVOILLE, Michel THOMAS, Bernard CARITEY, Michel CUISENIER, Patrick GALMICHE, Antoine MARTINELLO, Christian VALET, Éric DI ROSA et René MIDEY.

- *Excusés :*

Madame Bernadette LAMBOLEY.

Monsieur Joseph ILLANA.

### ORDRE DU JOUR

- ✚ Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 24 mai 2016
- ✚ Point sur les Championnats de Ligue 2016
- ✚ Point sur les championnats de France 2016
- ✚ Point sur la trésorerie
- ✚ Point sur la détection régionale 2016 et la sélection de la zone 8
- ✚ Point sur les CRC Masculin, Féminin et Jeunes 2016
- ✚ Point sur les dossiers disciplinaires
- ✚ Compte-rendu réunion Ligues BFC et la réforme territoriale
- ✚ Compte-rendu du Conseil National des 23, 24 et 25 septembre
- ✚ Préparation de la fin de saison 2016
- ✚ Questions diverses

Le Président ouvre la réunion à 18 h 30 et remercie les membres de leur présence.

Avant de passer à l'ordre du jour, il félicite l'ensemble des joueurs et joueuses qui ont représenté la Ligue aux divers championnats de France avec de belles performances puisque 3 équipes sont rentrées dans le carré d'honneur en triplette vétérans, triplette et doublette. Il souhaite pleine réussite aux équipes encore en lice en Coupe de France 2016/2017 (Saint Claude, PFC, Valentigney, Vesoul et Valdoie).

Il remercie également les organisateurs de nationaux et de régionaux qui ont obtenu de beaux succès sportifs et qui sont la vitrine de notre sport pétanque. Il souhaite une excellente préparation aux dirigeants et au Président du Comité du Doubs pour la préparation du championnat de France doublette mixte 2017 à Pontarlier.

Pour la réunion de ce soir, le Président demande que les membres soient attentifs car des sujets importants seront abordés notamment au niveau de la modification du projet de calendrier 2017 et la réforme territoriale. Avec un peu de discipline, il souhaite que la réunion soit constructive et positive sachant qu'il est préférable de terminer à une heure convenable pour tous et toutes.

## **Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 mai 2016**

Le Président demande si des membres souhaitent apporter des remarques ou des précisions suite au compte-rendu rédigé par le secrétaire Général, Philippe CATTELET.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

## **Point sur les championnats de Ligue 2016 : Robert DEVOILLE**

Le nombre d'équipes par championnats de Ligue :

Le dossier disciplinaire sur le doublette mixte au Rosemont à Besançon : voir ci-après le chapitre « point sur les dossiers disciplinaires ».

Les championnats de Ligue avec faible participation : triplète mixte vétérans, triplète mixte, doublette provençal.

De fait, 4480 participants ont été enregistrés sur les différents championnats avec un total de 17920€ d'inscriptions. Cela représente 620 courriels.

## **Point sur les délégations aux divers France 2016**

### ➤ **Sportif :**

En l'absence de Joseph ILLANA, il est rappelé un quart de finale ainsi que 2 huitièmes de finale. Il manque, à ce jour, les comptes rendus de délégations du triplète féminin (Hervé MOINE) et tête-à-tête féminin (Bernadette LAMBOLEY). Paulo DE BASTOS transmettra au responsable celui du triplète féminin que lui avait envoyé le délégué.

Robert DEVOILLE évoque le peu de photos (8) sur l'ensemble des délégations. Il est demandé aux différents délégués de transmettre ce document très utile au moment de l'assemblée générale.

### ➤ **Délégations :**

Jean-Marie MARAUX a reçu un courrier de Patrick FRACHEBOIS relatif aux indemnités de déplacement attribuées pour le championnat triplète vétérans qui s'est déroulé à Guines. Le délégué René MIDEY précise les conditions de ce déplacement où il lui a été clairement signifié que le véhicule des joueurs était complet et que celui-ci devait se rendre à Guines par ses propres moyens. Il est rappelé qu'en la matière, ce ne sont pas les joueurs qui établissent les modalités de déplacement mais qu'ils doivent, au contraire, se soumettre aux conditions fixées par la Ligue. De fait, le déplacement ne prévoit la prise en charge que d'un véhicule, celui du délégué chargé d'emmener les joueurs sur le lieu de la compétition. Si cela ne déroule pas dans lesdites conditions, ce ne peut qu'être qu'un accord passé entre les deux parties. Ainsi, il est décidé après deux votes :

- restitution de la part des indemnités à M. Patrick FRACHEBOIS :
  - vote contre à l'unanimité des présents ;
  
- restitution de la part à la Ligue : 8 contre, 3 pour et 8 abstentions.

D'autre part, Christian VALET évoque l'éloignement de la délégation franc-comtoise au championnat de France doublette provençal à Quillan. Impossibilité de déjeuner le matin avant d'aller sur les jeux, route sinueuse avec plus de 40 minutes de trajet.

## **Point sur la trésorerie : Emilie MARAUX**

Le Président a reçu les notifications de subvention 2016 qui sont les suivantes : CNDS : 4 000 €, Conseil Régional : Solde 2015/2016 de 2 000 € et fin 2016 : 2 000 €. A ce jour, Emilie MARAUX fait état d'environ 46 000 € sur les différents comptes.

## **Préparation de la détection régionale 2016 et la détection de la zone 8 : Patrick GALMICHE**

Avant de donner la parole à Patrick, Le Président salue son travail qui n'a pas été facilité par des dirigeants qui ne répondent pas ou très en retard aux sollicitations et demandes pour l'organisation de ces détections pour les jeunes. Finalement avec le bon sens de chacun, nous sommes arrivés à préparer cette journée de sélection qui se déroulera au complexe sportif Vautrot à Saint Vit ce prochain samedi avec l'appui logistique du club local. L'accueil se fera de 8h30 à 9h.

Patrick GALMICHE rappelle que, suite à la proposition de la commission « jeunes et techniques », nous avons décidé de retenir 18 jeunes. Le jeune du CD 90 a déclaré forfait. Il sera remplacé par un jeune du CD 25 (les autres CD ayant déjà bénéficié de cette mesure par le passé). Donc, ont été convoqués 8 jeunes du CD 39, 5 du CD 25 et 5 du CD 70.

Pour encadrer cette journée, nous aurons une douzaine d'éducateurs dont nos deux candidats au BF2, Bernadette LAMBOLEY et Franck NOIROT, qui s'exerceront particulièrement à la notation des boules pendant une partie, ce qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen.

Le repas sera pris sur place pour la somme de 11 euros, eau comprise. 43 repas ont été réservés. Il est rappelé que la Ligue prend en charge le repas des jeunes et des éducateurs. Les éventuels accompagnateurs devront régler leur repas sur place. Les déplacements sont à la charge des comités départementaux ou des clubs.

Nous devons sélectionner 4 jeunes pour la sélection de zone qui aura lieu à Strasbourg les 15 et 16 octobre. L'accueil se fera de 11h à 12h le samedi. La sélection se terminera le dimanche après le repas du midi.

### ➤ **La sélection d'espoirs masculins (1996 à 1999)**

En début d'année, la lettre du DTN précisait que la détection des espoirs masculins pouvait se faire par l'envoi d'une fiche de suivi directement à la DTN. C'est la solution que nous avons retenue. Quelle a été notre surprise de constater dans la convocation du responsable de zone que nous devions sélectionner 4 espoirs masculins pour une sélection de zone.

Il était trop tard pour organiser une détection régionale. Contact a été pris avec les responsables techniques départementaux :

- CD 39 : une sélection départementale a été organisée ; donc Michel Bourgeon a une liste avec un classement : Tristan ANGONIN et Pierre REYNAUD.
- CD 90 : Éric Di Rosa a fourni deux noms : Tony KERDUDO (96) et Benjamin DOMENICONI (97).
- CD 70 : aucun joueur ne sera présenté. Le joueur qui avait été retenu (Matthieu PERNET) est puni par ses parents pour cause d'échec au bac !
- CD 25 : pas de réponse.

ATTENTION : fiches de suivi obligatoires !

Éric DI ROSA est candidat pour se rendre à Strasbourg.

## **Point sur les CRC Masculin, féminin et Jeunes 2016 : J.M. TOURNIER et J.M. MARAUX**

Le Président remercie Jean-Marie TOURNIER pour son travail minutieux afin d'effectuer les différents classements des CRC 2016. Pour le CRC Jeunes qui s'est déroulé au Chemin des Planches à Besançon, il est

à noter le manque d'implication de la Commission des Jeunes du CD 25 notamment sur la préparation technique de la journée. Par contre, le club de la PFC a bien organisé la partie intendance du repas de midi mais la remise des récompenses et le vin d'honneur ont été négligés en fin de journée. Le Président ajoute : « D'autre part, 2 arbitres étaient présents au lieu d'un seul, je dois faire mon mea culpa car suite à la demande de Patrick FRACHEBOIS sur ce sujet, je ne savais qu'un arbitre avait été désigné par la commission d'arbitrage en début d'année et je lui ai indiqué de prendre un arbitre du CD 25. »

Trois équipes dans chaque catégorie issues des CD 25, 39 et 70 ont participé et se sont rencontrées et les 2 premiers représenteront notre Ligue aux CNC Jeunes à St Pierre les Elbeuf fin octobre 2016.

Les équipes sont :

- **Benjamins/Minimes** : Amicale Pétanque Champvans Foyer Rural : Estelle Bourgeon, Vincent Ardiot, Lucas Bigueur, Nathan Gyssel, Evan Déliot, Ewan Vion, Déléguée : Laurence Bourgeon ;  
**Cadets/Juniors** : Amicale Boule Jurassienne Lons-le-Saunier : Vincent Lugand, Lucas Decouteix, Jules Putin, Rémi Vuillot, Yohan Pichery Délégué : Nicolas Janod.

Jean-Marie TOURNIER fait le point sur les différents CRC. Il évoque les deux forfaits du 28 août et rappelle, en la matière, le règlement contenu dans le cahier des charges de cette compétition. Après vérification, Giromagny et Offemont sont redevables d'une amende de 100 € chacun.

- A ce jour, ABJ1 (CRC1) est premier et monte en CNC3.
- Champvans (CRC2), premier, accède en CRC1.
- ABJ en CRC F, leader, évoluera l'année prochaine en CNC F.

Au sujet du CRC, Antoine MARTINELLO évoque un match non disputé à Beaucourt entre Saint Claude et Valdoie. Surprise de Jean-Marie TOURNIER, qui, en recherchant la feuille de match, découvre qu'elle a été remplie par les deux équipes, avec des scores imaginaires et une signature de l'arbitre, M. MARINI. Il s'agit donc d'un faux document, établi avec le consentement des deux coaches, celui de Valdoie étant présent puisqu'il s'agit de Éric DI ROSA. Une vive discussion s'engage. Ce dernier avoue qu'il ne pensait pas que cela aurait autant de répercussion. Il est décidé après trois votes des membres :

- sanctions pécuniaires aux deux clubs et aucun point marqué : à l'unanimité des présents.
- rétrogradation des deux équipes : 9 contre, 6 pour et 4 abstentions.
- l'arbitre sera convoqué en sous-commission arbitrale.

### **Point sur les dossiers disciplinaires :**

Suite à la dernière réunion du Comité Directeur du 24 mai 2016, le Président a transmis les 2 dossiers à Denis LHOMME, le Président de la Commission régionale de discipline.

#### ➤ **Dossier du doublette ligue mixte au Rosemont à Besançon :**

Le Président de la Commission de discipline a réuni la commission le 24 juillet au CIS de Besançon.

Suite à l'audition des prévenus (Pascal BONTEMPS, Daniel WOITRAIN) et en l'absence des témoins Cédric BALLETT et Michel THOMAS et du prévenu Laurent LEBLANC, il résulte que la Commission ne peut déterminer avec certitude la véracité des déclarations des deux prévenus entendus, notamment la présence effective sur les lieux de l'auteur du rapport Michel THOMAS, absent à la séance, ainsi que l'auteur de l'agression de Laurent LEBLANC à coups de pied.

La Commission ne pouvant établir un débat contradictoire décide alors de rendre compte au Président de la Ligue de cet état de fait afin qu'il se renseigne auprès des instances fédérales de la suite à donner à cet imbroglio.

Le Président de la Ligue a demandé conseil à Xavier GRANDE, directeur administratif de la FFPJP, qui, après avoir pris connaissance du dossier, a confirmé la complexité de l'affaire due à des incohérences manifestes entre les dires des prévenus et le rapport présenté par Michel THOMAS et a mentionné que, dans ce cas, il estime que la procédure doit s'arrêter au niveau de la Ligue et qu'un appel en commission fédérale n'apporterait rien de plus. L'appel confirmerait tout simplement la décision de la commission régionale. Le Président de la Ligue a pris la décision de suivre le constat de la Commission Régionale et de fermer le dossier disciplinaire.

➤ **Dossier du CD 90 (affaire JULLEROT-PLANCON) :**

Le Président de la Ligue a transmis le dossier d'instruction à Denis LHOMME, le Président de la Commission Régionale de discipline afin de procéder à son instruction. Après étude des différents éléments, Le Président LHOMME prend la décision de ne pas engager de poursuites à l'encontre des acteurs cités pour les raisons suivantes :

- le rapport d'incident sur papier libre de Mme JULLEROT (épouse de M. JULLEROT) est très incomplet ;
- le comportement agressif de M. PLANCON est non défini (les insultes ne sont pas exprimées en clair) ;
- aucun témoin cité avec adresses et signatures ;
- aucune personne de la table de contrôle citée avec adresse, n° licence et signature ;
- aucun jury avec noms, adresses et n° de licence des membres qui aurait pu prendre La décision de faire jouer un huitième de finale le soir au lieu du lendemain comme décidé à une réunion du comité directeur du CD
- le rapport aurait pu être établi sur l'imprimé fédéral et par une autre personne que l'épouse (par exemple M. Daniel MIDEY qui tenait la table de contrôle du championnat masculin).

Dans sa lettre au Président de la Commission de discipline du CD 90, M. PLANCON déclare que M. JULLEROT l'aurait menacé de mort. D'après M. PLANCON, M. JULLEROT devait superviser un arbitre stagiaire sur le championnat, mais ledit arbitre stagiaire a officié seul car M. JULLEROT était inscrit comme joueur.

Suite à ces informations, en cas de sanction disciplinaire, le sanctionné pourrait facilement interjeter en appel à la FFPJP et la sanction serait purement et simplement annulée pour rapport incomplet et vice de forme, comme ce fut le cas dans une affaire en 2014.

Le Président de la Ligue a suivi la décision de son Président de la Commission régionale de discipline et a clos le dossier disciplinaire.

 **CR de la réunion des Ligues BFC sur la réforme territoriale :**

La réunion a eu lieu à Chenôve au siège du CD 21 le 14 septembre et s'est déroulée en 2 parties, le matin sur la procédure et le planning et l'après-midi, sur le volet sportif afin d'appliquer la réforme territoriale :

Après des échanges constructifs avec Xavier GRANDE, le processus suivant pourrait être retenu :

- tenue des AG dans les Comités départementaux, sans changement (courant novembre 2016). Les nouveaux Grands Electeurs au Comité Régional y seront élus (3 par CD) et entreront en fonction ultérieurement (Mars 2017 lors des AGE de dissolution et de création du comité régional).
- tenue d'une AG ordinaire dans chacune des ligues à la date habituelle, avec arrêté des comptes. Les dépenses et recettes ultérieures seront affectées au nouveau comité régional par transfert en Mars 2017. Lors de ces AG, faire voter la prolongation du mandat des membres actuels des ligues jusqu'aux AG de dissolution.
- tenue d'une AG extraordinaire de dissolution dans chaque ligue, dans les trois mois suivants. Vote par les nouveaux membres élus issus des comités départementaux qui détiendront les voix de leur CD en fonction du nombre de licenciés 2016. Fin de fonction des anciens membres élus.
- le lendemain des AG de dissolution, tenue d'une AG extraordinaire de fusion des deux ligues : création de la nouvelle entité, « Comité Régional Bourgogne Franche-Comté »

Xavier GRANDE nous précise que les nouveaux membres élus aux ligues (électeurs) par les comités départementaux voteront lors des AG de ligue et que ces dirigeants ne sont pas forcément des candidats au comité directeur du nouveau comité régional.

Après discussion, le calendrier suivant pourrait être retenu :

AG des Comités Départementaux (dates habituelles)

**11 décembre 2016**

AG Ordinaire Ligue Bourgogne - AG Ordinaire Ligue Franche-Comté

**18 mars 2017**

AG extraordinaire Ligue Bourgogne - Dissolution

AG extraordinaire Ligue Franche-Comté - Dissolution

**19 mars 2017**

AG Ligue Fusion - Création Comité Bourgogne – Franche-Comté

Il est fait état de l'urgence à traiter du volet finance compte tenu des nombreuses et importantes divergences entre nos deux ligues. Des réflexions tendant à une harmonisation doivent être entreprises rapidement. La commission des finances Bourgogne / Franche-Comté se réunira le jeudi 13 octobre 2016 à 17 h 30.

Le président précise qu'un budget prévisionnel devra être établi par nos deux ligues en mars 2017 puisque nos deux ligues ont déjà programmées leurs calendriers 2017. Les recettes et dépenses 2017 de nos 2 ligues seront additionnées pour le nouveau comité régional de mars dont les membres seront chargés d'harmoniser pour 2018 les différences sportives (mode de qualification) et également les finances avec une seule quote-part licence pour l'ensemble du Comité régional et un budget commun.

L'augmentation de la quote-part ligue sur le prix des licences devra être fixé par le comité directeur des ligues avant les AG des comités départementaux de fin 2017.

Une revue d'ensemble des compétitions organisées par nos deux ligues a été effectuée avec la participation financière des ligues.

Avant de conclure, un retour en arrière est effectué concernant la procédure de fusion de nos deux ligues (absorption ou création). La majorité des participants souhaite une fusion création.

Nos 2 ligues respectives doivent travailler sur les documents suivants afin de préparer au mieux le passage au nouveau comité régional :

- les statuts et le règlement intérieur du nouveau comité régional ;
- les traités de fusion (type fusion-crétion).

Enfin, les commissions territoriales seront mises en place dans chaque ancienne ligue avec les membres élus au comité directeur du comité régional (12) et seront chargées de créer les nouvelles commissions qui restent actives dans les 2 anciennes ligues (sportive, arbitrage, discipline, technique et jeunes).

 **CR du Conseil National des 23, 24 et 25 septembre :**

Le conseil National s'est déroulé à Marseille les 23, 24 et 25 septembre 2016 dans une ambiance pré-électorale avec des présidents de Ligue sur le départ comme certains membres du comité directeur fédéral. Les principaux points traités par les Présidents de Ligue ont été les suivants :

➤ **la réforme territoriale :**

Un point a été fait sur l'avancement des procédures, sur les difficultés rencontrées, cela afin de prendre connaissance des solutions possibles afin d'apporter une aide aux ligues qui le souhaitent.

Xavier GRANDE est intervenu afin de répondre aux interrogations éventuelles et nous a informés qu'il était préférable de choisir la fusion/absorption qui apparaît comme la solution la plus simple ; cependant, nous constatons à ce jour, qu'une seule région a choisi cette formule.

Nous avons établi un calendrier qui prévoyait la clôture des procédures pour le 30 juin 2017, mais, après débat, il apparaît souhaitable que celles-ci soient terminées pour le 31 mars. Après échanges, il semble en effet, que cette date soit réalisable pour l'ensemble des ligues concernées.

Un rappel des délais est à nouveau précisé et plus particulièrement les 2 mois précédents l'assemblée générale qui reste le minimum à respecter.

Il conviendra donc de construire la structure juridique qui au cours du mandat de 4 ans, sera harmonisée en fonction des modifications et des adaptations qu'il sera nécessaire d'apporter.

Sur le plan financier, la part de fonctionnement sera établie à égale valeur au départ et ensuite subira les réajustements qui seront nécessaires, plus particulièrement pour l'année suivante.

L'assemblée générale ordinaire se déroulera normalement et ensuite, les anciens dirigeants poursuivront les fonctions qui leur étaient attribuées jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire (31mars dernier délai). Sous réserve, que cette décision soit soumise à un vote, confirmant la prolongation du mandat lors de l'assemblée générale ordinaire.

A noter que nous ne rappelons que le contenu des textes qui ont été mis à notre disposition précédemment. L'appel à candidature doit s'effectuer au moins un mois avant l'assemblée générale. Les arrêtés des comptes des ligues actuelles doivent être enregistrés à la même date.

En cas de dissolution, les comptes doivent être arrêtés et un liquidateur doit être nommé.

Les documents types, tel le procès-verbal d'adoption, seront transmis par la fédération.

La représentation des équipes aux championnats de France sera sous le nom du comité régional, mais en aucun cas, sous le nom de la commission territoriale.

➤ **Réforme territoriale des ETR :**

Avec la participation de Jean Yves PERONNET, nous avons abordé le niveau d'incidence sur le fonctionnement des ETR lié à la réforme territoriale et relative à l'instruction ministérielle. Il appartiendra à chaque comité régional de réfléchir en fonction de ses dispositifs en place, à la formule qui se rapprochera le plus précisément possible des projets fédéraux et des dispositions qui seront nécessaires pour maintenir un niveau de subventions acceptables. Ce point doit être vu en 2017 et abordé lors du premier conseil des ligues.

Une réunion commune avec les responsables des ETR pourrait être organisée en septembre 2017.

Il faudra également tenir compte du rapport entre la capacité financière et la demande sur le plan technique, donc du rapprochement entre les élus et les structures éducatives.

Les quotas des équipes jeunes seront étudiés en 2017 et une proposition nous parviendra pour 2018.

➤ **Réflexions sur les orientations de la prochaine mandature :**

Il est à nouveau rappelé qu'un cadre fédéral de fonctionnement structuré à l'initiative de la fédération soit établi à l'attention des comités régionaux afin de faciliter l'uniformisation sur le territoire. La réforme territoriale pourrait être l'opportunité à saisir pour cette mise en place d'une véritable dynamique de projets sportifs et de développement. Un carnet de bord fédéral pourrait être créé pour harmoniser les actions fédérales avec les actions régionales et départementales.

Une labellisation des nationaux semble nécessaire au regard des disparités constatées depuis trop longtemps.

L'impression d'éloignement des clubs nécessite que soit rétablie la notion de club. Une grande action fédérale pourrait-être menée vers la structuration des clubs, les rapprochant des entités supérieures.

L'insuffisance de structures éducatives favorisant le développement est constatée. Les structures utilisant des collaborateurs fédéraux salariés devraient être dans l'obligation de signer les conventions mises à leur disposition. Un trophée des écoles de pétanque pourrait être étudié afin de sensibiliser les jeunes et en même temps, opérer un rapprochement entre le loisir et le sportif. La sensibilisation des éducateurs, afin

qu'ils ne soient pas en activité uniquement lorsque leurs enfants sont concernés, mais puissent continuer au-delà de cette période.

Un toilettage des textes semble urgent, car lorsque de nouvelles dispositions sont adoptées, nous ne nous retrouvons pas avec différentes versions que chacun peut utiliser à sa guise pour nous mettre en difficulté.

Il est toujours constaté des disparités entre les différentes organisations des Championnats de France. Ce constat laisse supposer que les directives fédérales ne seraient pas équitables suivant les organisateurs ou les lieux d'organisation.

Le règlement sur les tenues des joueurs, plus particulièrement concernant les régionaux pour lesquels, une tenue identique pourrait être exigée à partir des 1/8<sup>ème</sup> de finale doit faire l'objet d'une étude en 2017.

La licence carte à puce pourrait être optimisée en permettant de contrôler la situation du joueur comme pour le certificat médical. Par exemple : éducateur et arbitre. La carte peut-elle répondre à cette attente ?

#### ➤ **Questions diverses :**

Bretagne et Rhône Alpes : la réglementation sur l'alcool ne serait pas respectée sur tous les lieux où se déroulent les championnats de France. Les débits de boissons installés dans l'enceinte sportive doivent-ils être sous licence II ou vraiment sans alcool ? Quelle interprétation devons-nous adopter, afin d'être en conformité avec les directives fédérales ?

Languedoc – Roussillon : le car podium de la fédération ne pourrait-il pas être utilisé en priorité sur les championnats de France et en cas d'indisponibilité, la fédération ne pourrait-elle pas prendre en charge le véhicule de remplacement ?

Les marqueurs de score ne pourraient-ils pas être à la disposition des organisateurs des championnats de France dans le car podium, sous réserve éventuelle d'un dépôt de caution ? Cette mise à disposition pourrait être étudiée sur la base de 300 marqueurs (SAOS, sponsorship, etc...).

Jean Paul CHAPPE nous apporte quelques informations sur le CNC vétéran et Provençal dont les modalités seront portées au compte rendu de la commission concernée.

Pétanque tour : Bon accueil en général et l'image véhiculée atteint ses objectifs.

SAOS : Une relance concernant les conditions intéressante de location de véhicule sera effectuée et les informations seront diffusées auprès des agences qui aujourd'hui, ne les ont pas reçues.

#### ➤ **Compte-rendu du Comité Directeur de la FFPJP :**

Le règlement disciplinaire sera modifié pour 2017 avec principalement un raccourcissement des délais d'instruction.

Les codes d'accès à GESLICO seront plus sécurisés avec un changement de mot de passe tous les 3 mois suite à certaines saisies par des intrus qui inventent des concours et des résultats de ces concours, ce qui fausse les points des licenciés.

Stage national 2016 pour les jeunes et espoirs se déroulera à ANDREZIEUX BOUTHEON les 25, 26 et 27 novembre. Un carnet de bord sera envoyé au CD et Ligue à retourner rapidement à J.Y. PERONNET

Un ouvrage pédagogique sera remis au congrès de CAEN aux CD et Ligues pour les actions à mener auprès de l'Education Nationale

Les formations BF1 et BF2 de 2017 seront identiques à celles de 2016

Championnats de France 2017 : dossiers manquants pour Chalon sur Saône (qui s'est finalement désisté) et PONTARLIER (doublette mixte). Avisé par téléphone par Jean-Marie MARAUX de ce constat, Philippe CATTELET, secrétaire du comité d'organisation du championnat de France qui aura lieu à Pontarlier, a envoyé un mail à Jean CHARPENTIER avec copie au Président de la FFPJP et à Xavier GRANDE rappelant notamment :

- que le maire de Pontarlier avait indiqué par courrier à la FFPJP dès mars 2015 qu'il soutenait le comité du Doubs et que la ville accueillait avec grand plaisir ce championnat de France ;
- que la personne de la FFPJP qui audite les installations et le lieu de ce championnat avait été contactée dès septembre 2015 et que, malgré de multiples appels téléphoniques en 2015 et 2016, cette personne n'avait pas daigné le rappeler malgré toutes ses promesses ;
- que le dossier à retourner à la FFPJP était actuellement à la signature à la mairie de Pontarlier.

Apparemment non informé de ces éléments, le président de la FFPJP a répondu personnellement à ce mail deux heures après l'avoir reçu en confirmant que ce championnat aurait bien lieu à Pontarlier sous réserve de la visite des installations pour laquelle une personne de la FFPJP sera prochainement mandatée à cet effet.

- coupe de France : Il est rappelé aux CD de respecter la date butoir pour le 1<sup>o</sup> tour régional ;
- concours nationaux : Décision de la date limite d'inscription fixée à la veille de la compétition (aucune inscription sur place) ;
- appel d'offres pour le contrat d'assurances : Le contrat avec MMA a été reconduit pour le mandat 2017-2020 ;
- annulation du championnat d'Europe tête à tête à Nîmes : Défection du CD 30.
- pour le certificat médical, il est obligation pour toute prise de licence (compétition ou non).
- pour 2017, il est à présenter avec la licence. Pour 2018, il sera demandé également et sera valable pour 3 ans.
- trésorerie de la FFPJP : saine avec des postes recettes en augmentation (mutations et licences). Effectif de licences en hausse de 2000 licenciés par rapport à 2016.
- hausse du tarif des mutations : 30 € interne (20 € CD et 10 € FFPJP) et 50 € externe (20 € CD, 20 € FFPJP, 10 € Comité régional)

Election au comité directeur de la FFPJP :

- date limite de dépôt de candidature : 30 novembre 2016 avec extrait n° 3 casier judiciaire
- les membres du Comité Directeur qui ne se représentent pas : Daniel READ (Trésorier général), Céline THEDEVUIDE, Daniel RIZZO, Jean-Claude DUBOIS et Jean CHARPENTIER.

### **Préparation de la fin de saison 2016 :**

Journée des dirigeants à Arc les Gray le vendredi 11 novembre.

Assemblée Générale de la Ligue le Dimanche 11 décembre à Offemont.

Examen BF 1 : Préparation du 10 décembre et examen 2017. Patrick GALMICHE propose que le stage de formation ait lieu le samedi 10 décembre 2016 à Mont sous Vaudrey (boulodrome régional du Val d'Amour) ; il l'animerait avec Paulo DE BASTOS. La DTN a déjà donné son feu vert quant à l'organisation de cette journée. L'examen aura lieu le samedi 4 février 2017 à Arc les Gary.

Un document a été envoyé à chaque CD pour diffusion à leurs initiateurs. Les inscriptions doivent parvenir à Patrick GALMICHE, avec les chèques de 20 euros au nom de la Ligue, avant le 31 octobre 2016. Le candidat recalé du CD 70 se représentera. Suite à la question de M. Michel BOURGEON, un initiateur 2016 peut passer le BF1 en 2017.

### **Questions diverses**

- **Modification du projet de calendrier 2017** : Suite aux informations reçues au dernier conseil national et notamment sur les recommandations de M. Xavier GRANDE, il est préférable de ne pas organiser de qualificatif Ligue ou départemental à la même date qu'un championnat de France. Un licencié doit pouvoir participer à l'ensemble des qualificatifs de sa catégorie et le recours d'un licencié auprès du CNOSF contre la Ligue serait à coup sûr à son avantage. Il est nécessaire de se prononcer sur une modification du projet 2017 avec une autre proposition de Jean-Marie TOURNIER en version 3 ou éventuellement revenir à la version 1.

Après discussions, un vote est organisé avec les résultats suivants :

- Version 3 : 0
- Version 1 : à l'unanimité

- La version 1 est retenue pour le calendrier 2017.
- **Réservation hôtelière pour les championnats 2017 :**

La Ligue doit remplacer Jean-Marie TOURNIER qui souhaite alléger certaines de ses tâches suite à ses problèmes de santé. Le Président le remercie grandement de son excellent travail fait avec beaucoup de sérieux et de compétence. Un membre doit être désigné ce soir car le travail est à débiter rapidement pour les réservations de 2017. Jean-Marie MARAUX se propose responsable de ce poste pour 2017.

- **Tour de table pour prochain mandat 2017-2020 :**

Le Président souhaite qu'un tour de table soit réalisé afin de connaître les orientations et motivations de chacun et de chacune pour le prochain mandat 2017/2020.

Le Président remet aux Président des CD les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze pour leurs récompenses « Dirigeants » de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la réunion à 21h30.

Le secrétaire général

Philippe CATTELET

le secrétaire-adjoint

Paulo DE BASTOS